

Chimay, le 6 février 2012.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Communal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Chimay **le 15 février 2012 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

1 - Finances – Décisions :

- 1.1 - Subvention extraordinaire 2011 à l'intercommunale Sports et Loisirs
- 1.2 - Subvention 2012 à la zone de police
- 1.3 - Escompte sur subvention à contracter pour travaux d'amélioration des performances énergétiques dans divers bâtiments communaux

2 - Régie des Eaux – Vote d'un douzième provisoire – Décision.

3 - Francs Archers de Chimay – Convention pour mise à disposition d'un terrain sis à Baileux par bail emphytéotique – Décision

4 - Patrimoine – Ventes de gré à gré – Décisions :

- 4.1 - Parcelles de terrain communal sises à Vaulx « Les Quartiers » pour une contenance cadastrale globale de 7a 10ca, à Monsieur Guy VAN LERBERGHE -
- 4.2 - Parcelle de terrain sise à Rièzes d'une contenance de 5a 27ca à Monsieur Jean-Marie GENNESSEAU

5 - AIESH : placement d'un point lumineux rue du Casino – Devis – Approbation

6 - Travaux rue Gauchez, Place des Princes et rue du Pavillon à Chimay - Coordination sécurité santé – Convention avec IGRETEC – Approbation

7 - Marchés – Cahier des charges – Approbation :

- 7.1 - Infor-Chimay – Conception graphique, mise en page et impression
- 7.2 - Développement rural - Aménagement d'une maison rurale dans l'ancienne école du Sacré-Cœur à Chimay – Etude architecturale, technique et contrôle de l'exécution du marché
- 7.3 - Fourniture de cellules et de columbariums pour les cimetières communaux
- 7.4 - Travaux de réparation de toiture : église de Salles, salle Sudhaina et Château Lemaur

8 - Développement rural - Aménagement d'une maison de village à Salles – Avant-projet – Approbation

HUIS CLOS

9 - Enseignement : ratification des décisions du Collège Communal

10- Service d'incendie : démission honorable de Daniel BOURLARD, Caporal. Autorisation de porter le titre honorifique de ses fonctions – Décision.

La secrétaire communale,

Par le Collège :

Le Bourgmestre,